

Ecole	Admission 1ère année - BAC PRO - TEBA	Source
	<p>Candidats à l'entrée en 1ère année pour la rentrée 2013</p> <p>3 415 candidats via Postbac</p> <ul style="list-style-type: none"> dont 38% de candidats franciliens, 10% d'étrangers et 52% des autres régions dont 65% de candidats en terminale et 35% hors terminale <p>Au total, 56% de femmes et 44% d'hommes</p> <p>Admission en première année de licence</p> <p>Pour qui ?</p> <p>Les candidats titulaires et ou en préparation du baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles. Les candidats titulaires et ou en préparation du DAEU. Les candidats titulaires et ou en préparation d'un brevet de technicien spécialisé "collaborateur d'architecte" ou technicien du bâtiment option B assistant en architecture.</p>	<p>http://www.paris-belleville.archi.fr/admission-en-1ere-annee-de-licence_125</p>
	<p>.....</p> <p>Admission en première année de licence</p> <p>Public concerné : Les candidats titulaires et ou en préparation du baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles. Les candidats titulaires et ou en préparation du DAEU. Les candidats titulaires et ou en préparation d'un brevet de technicien spécialisé « collaborateur d'architecte » ou technicien du bâtiment option B assistant en architecture.</p>	<p>http://www.paris-malaquais.archi.fr/admissions-34-1.html</p>
	<p>Préinscription pour une entrée en 1re année de 1er cycle</p> <p><i>Attention, une participation financière de 36 euros (19 euros pour les boursiers) est demandée aux candidats pour le traitement des dossiers de préinscription.</i></p> <p>> procédure Admission Post-Bac (APB)</p> <p>Elle concerne les candidats titulaires ou en préparation du :</p> <ul style="list-style-type: none"> baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles DAEU brevet de technicien spécialité « collaborateur d'architecte » ou technicien d'étude du bâtiment (option assistant en architecture) les candidats européens titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent du baccalauréat français 	<p>http://www.marnelavallee.archi.fr/ficheFourreTout.php?id=28&idPartie=1</p>
	<p>1. Candidats français ou européens</p> <p>Admission en première année</p> <p>Les candidats titulaires ou en préparation d'un bac français doivent obligatoirement se pré-inscrire en ligne sur le site http://www.admission-postbac.fr (informations complémentaires auprès de votre lycée).</p> <p>Sont autorisés à s'inscrire en première année les candidats originaires de tout département titulaires d'un baccalauréat, quelle que soit la série, ou les candidats titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat.</p> <p>Les candidats étrangers hors baccalauréat français et hors Union Européenne ne sont pas concernés par la procédure APB. Ils doivent postuler sur le site du Centre d'Etudes en France : www.campusfrance.org</p> <p>En raison d'un grand nombre de candidatures, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles organise chaque année un dispositif d'admission validé par la commission d'orientation composée d'enseignants.</p> <p>Par ailleurs, le conseil d'administration fixe chaque année la capacité d'accueil en première année.</p>	<p>http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=ecole&categorie=admission</p>



**ÉCOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE**

Publics

Le premier cycle des études d'architecture est ouvert en formation initiale aux candidats :

- titulaires du baccalauréat français
- justifiant d'une attestation de succès à un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)
- titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat français
- justifiant de la validation de leurs études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études.

<http://www.paris-lavillette.archi.fr/cms1.9.3/index.php?page=licence>

Admissions architecture 2013-2014



► Vous êtes français ou ressortissant d'un état membre de la communauté européenne ou d'un état partie à l'espace économique européen, quel que soit votre lieu de résidence

- Vous préparez ou êtes déjà titulaire d'un baccalauréat français ou de l'UE (quelle que soit la série ou d'un équivalent du baccalauréat) ou
 - Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ou de l'UE ou en dernière année de ce cursus dans tout domaine autre que l'architecture
- Pour une inscription en 1ère année

<http://www.bordeaux.archi.fr/etudes-architecture/admissions.html>



**ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE
SKOL TISAVOURIEZH BREIZH**

INSCRIPTIONS

Procédure de pré-inscription :

1 - Pour les candidats français, européens ou étrangers ayant passé un bac français en juin 2012 ou passant un bac français en juin 2013 :

L'ENSA Bretagne adhérent au portail post-bac, les pré-inscriptions se feront sur www.admission-postbac.fr du 20 janvier au 20 mars 2013.

<http://www.rennes.archi.fr/espace-candidats.php>



Préinscription pour l'entrée en 1^{ère} année du cycle de Licence :

-Les candidats préparant ou étant déjà titulaire du baccalauréat français, d'un diplôme équivalent de l'Union européenne ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français, doivent s'inscrire via le portail internet <http://www.admission-postbac.fr> du 20 janvier au 20 mars 2013. Les pièces justificatives mentionnées dans « post-bac » doivent parvenir à l'ENSA Clermont-fd avant le 22 mars 2013. Il s'agit :

-des renseignements relatifs au cursus scolaire (bulletins de classe de première et terminale, notes du bac)

-une lettre de motivation

-un dossier personnel sous format A4, 20 pages maxi (éléments susceptibles d'attester que l'orientation souhaitée s'inscrit dans le cadre d'un projet de formation réfléchi, pratique du dessin, activités personnelles particulières, stage...). Les supports CD ne sont pas acceptés. Il sera conservé par l'administration jusqu'au 30 octobre 2013 et pourra être retourné si le dossier est accompagné d'une enveloppe au format adapté et

http://www.clermont-fd.archi.fr/public/etudes_inscriptions.php?rep=etudes



Ai-je le droit de m'inscrire si j'ai un bac pro ?

Oui ! Il n'y a aucun bac spécifique pour se présenter à nos admissions. Tous sont propices à des études d'architecture.

<http://www.grenoble.archi.fr/etudes/faq-admission.php>

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille



nationalité	diplôme /situation	âge	Entrée	Procédure
France Union européenne	Baccalauréat ou titre équivalent ou diplôme du supérieur <u>sans lien avec l'architecture</u>	moins de 26 ans	Licence 1	Postbac
		plus de 26 ans	Licence 1	Procédure spécifique
Espace Economique Européen	Diplôme de l'enseignement supérieur <u>en lien avec les métiers de l'architecture</u>	indifférent	cours de cycle	Dispense partielle d'études
	Expérience ou acquis <u>en lien avec les métiers de l'architecture</u>	indifférent	cours de cycle	Dispense partielle d'études

http://www.lille.archi.fr/admissions-architecture_index--1037109.htm

ÉCOLE
NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE LYON

Sont concernés par cette procédure les candidats de nationalité :

/// française ou européenne, titulaire ou préparant :

- un baccalauréat français toutes séries ou un baccalauréat ou diplôme européen ou étranger de l'enseignement secondaire équivalent au baccalauréat français.
- Un diplôme équivalent au baccalauréat français : brevet de technicien collaborateur d'architecte (BTCA) - brevet de technicien d'études du bâtiment (opt B - assistant en architecture) - diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) - cf. arrêté du 3/08/1994.

http://www.lyon.archi.fr/1ere_annee.html



Admission en 1ère année

I - Candidats de nationalité française, de l'Union européenne ou étrangers titulaires d'un bac français

Cette procédure s'adresse aux candidats titulaires ou préparant

- un baccalauréat ou un diplôme équivalent (DAEU, BTCA, bac étranger)
- un diplôme d'études supérieures (BTS, DUT, Licence, DNSEP) ouvrant droit à dispense (*)

ancien
AA

<http://www.marseille.archi.fr/pages/index.php?id=17>



école nationale supérieure d'architecture de montpellier

<http://www.montpellier.archi.fr/index.php?module=rubs&id=802&nom=formalites-d-inscription&l=fr>

ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE NANCY

*ancien
AA*

- Diplôme National d'Arts Plastiques de l'École Nationale Supérieure d'Art ;
- Diplôme National d'Arts et Techniques d'une École d'Art relevant du Ministère de la Culture ;
- Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique d'une École d'Art relevant du Ministère de la Culture ;
- Certificat de fin de premier cycle de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs ;
- Brevet de Technicien Collaborateur d'Architecte ;
- Brevet ou Brevet Supérieur de Collabora-

<http://www.nancy.archi.fr/>

→ nantes
ensa
→ architecture

1. Conditions :

Tout candidat à l'une des 20 écoles d'architecture françaises doit être titulaire du baccalauréat (ou diplôme admis en équivalence.) **Aucun baccalauréat spécifique n'est requis** pour intégrer l'ensa Nantes. L'important est d'avoir un bon niveau scolaire et une solide motivation, critères retenus par l'école pour départager les candidats dont le nombre excède largement sa capacité d'accueil.

Par ailleurs, aucune filière d'origine n'est meilleure qu'une autre. Certes, une majorité des admis en première année viennent de lycées d'enseignement général, et sont principalement titulaires d'un bac scientifique. Mais ce fait n'est pas le résultat d'une sélection opérée par l'école, il est la conséquence statistique des profils de candidatures.

Autrement dit, le titulaire d'un **baccalauréat professionnel**, ou d'un baccalauréat littéraire ou en arts appliqués, ou d'un Diplôme Universitaire de Technologie, ou d'un Brevet de Technicien Supérieur (design d'espace, informatique...) a toutes ses chances, du moment qu'il a de bonnes notes et a pu faire la preuve de sa motivation. Au demeurant, ces candidatures sont très encouragées par l'école car elles permettent d'élargir l'éventail des filières de recrutement des étudiants.

Les modes de sélection étant différents d'une école d'architecture à l'autre, afin d'augmenter leurs chances, il est vivement conseillé aux candidats de faire une demande d'admission dans plusieurs écoles d'architecture.

http://ensanantes.fr/presentation/ENSA_nanto_inscription.cfm



Candidats de nationalité française

Les candidats de nationalité française préparant un **baccalauréat français** ou un diplôme étrangers "équivalent" au baccalauréat français ou déjà en possession de ce diplôme doivent effectuer leur pré-inscription sur le portail d'admission Postbac du ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche, hormis les candidats âgés de plus de 26 ans au 1er janvier de l'année en cours et les candidats d'un niveau d'études supérieures au-delà de BAC+2 qui doivent effectuer une demande d'admission par VAE (l'inscription se fera en 1ère année de licence obligatoirement).

Ouverture pour les candidats du site d'information Postbac le lundi 3 décembre 2012, lire attentivement le guide du candidat Postbac :

- Admission Postbac 2012 (ADP) : formulation des vœux par les candidats :

http://www.rouen.archi.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=75&Itemid=83&lang=fr



ÉCHÉANCES ET FORMALITÉS

Demande d'admission :

Les pré-inscriptions se font exclusivement sur le portail internet Admission Post-Bac : www.admission-postbac.fr

Sont concernés par cette procédure :

- ▶ Les candidats préparant le baccalauréat français
- ▶ Les candidats titulaires du baccalauréat français,
- ▶ Les candidats titulaires ou préparant un diplôme admis en dispense du baccalauréat français,
- ▶ Les candidats titulaires ou préparant un diplôme de l'Union Européenne équivalent au baccalauréat français.

<http://www.st-etienne.archi.fr/-Entree-a-l-ENSASE-.html>



Strasbourg, Ecole d'Architecture

Peuvent poser leur candidature aux études d'architecture :

- Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques, professionnelles ou d'un DAEU.
- Les candidats titulaires ou en préparation d'un brevet de technicien spécialité « collaborateur d'architecte », « Agencement » ou « Technicien d'étude du bâtiment » option B : « Assistant en Architecture ».
- Les candidats européens titulaires ou en préparation d'un équivalent européen du baccalauréat français
- Les candidats pouvant valider des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à tous les niveaux du cursus.

Un droit de préinscription de 36 € (19 € pour les boursiers français de l'enseignement secondaire ou supérieur de l'année 2012/13) sera demandé à tous les candidats (sauf procédure DAP des étrangers hors Union Européenne).

<http://www.strasbourg.archi.fr/?rub=10>



École nationale
supérieure d'architecture
de Toulouse

D. Procédure .

a) Candidats de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne (CEE) ou de l'Espace Economique Européen (EEE)

Pour l'année universitaire 2013-2014, les candidatures pour une entrée en 1ère année de cycle Licence à l'ENSA de Toulouse s'effectuent exclusivement sur internet, entre le 20 janvier et le 20 mars 2013 sur le portail Admission Post-Bac - APB (<http://www.admission-postbac.fr>).

Sont concernés par cette procédure :

- Les candidats préparant le baccalauréat français toute série
- Les candidats titulaires du baccalauréat français inscrit en 1ère année d'études supérieure pour les filières courtes (BTS, IUT) ou en 2ème année d'études supérieures pour les filières universitaires (Licence),
- Les candidats titulaires ou préparant un diplôme admis en dispense du baccalauréat français (DAEU selon l'arrêté du 03/08/1994, BTCA ou Technicien d'étude du bâtiment. Option B : Assistant en Architecture ...)
- Les candidats titulaires ou préparant un diplôme de l'Union Européenne équivalent au

http://www.toulouse.archi.fr/fr/fonctionnement/etudiant_francais.html